



Délai pour repasser le permis après annulation

Par **Guionic**, le **22/10/2019** à **17:36**

Bonjour,

Suite à un test salivaire positif et étant dans le cas d'une recidive ayant été contrôlé positif à l'alcool 3 ans auparavant j'ai eu une annulation de permis. 3 mois de suspension administrative et au jugement 6 mois d'annulation. Ayant déjà eu 3 mois administrativement il me restait 3 mois au niveau judiciaire. Une fois les 6 mois effectués je repasse les tests psychotechniques, les analyses et la visite médicale. Ayant eu une annulation de moins d'un an, je ne dois repasser que le code. On me dit (internet, amis) que j'ai 9 mois pour le repasser sans quoi je dois repasser tout le permis sachant que je possède 7 catégories de permis. Ma question est: à partir de quand ce délai est-il valable? Mon jugement ou à partir du moment où j'ai effectué la visite médicale ? En sachant que pour la visite il me le redonne pour 6 mois ayant une catégorie poids lourd?

Merci de votre attention.